

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Sous la présidence de Monsieur Jérôme HEGY, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : Mme Julie GERRER, 1^{ère} adjointe ; M. Pascal WALTISPERGER, 2^{ème} adjoint ;
Mme Pierrette ZAWALEN, 3^{ème} adjointe

M. Frank PETERSCHMITT, M. Emmanuel LEDOUX, Mme Emilie KIRSCH, M. Thomas GUIDEMANN, M. Sébastien SCHMITT, Mme Cindy MULLER, Mme Célia TUGLER, Mme Coralie FRANCK, M. Frédéric GIUDICI, Mme Rachel LALOUETTE

Ont donné procuration : M. Cédric FORNY à Mme Cindy MULLER

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
DÉSIGNE Mme Oriana KUHN, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 est :

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Rectification des délégations consenties au maire par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

DÉCIDE les délégations consenties au maire.

4. Personnel communal

4.1 Création d'un emploi permanent de chargé(e) d'accueil et secrétariat polyvalent(e) à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

À compter du 01/02/2027, un emploi permanent de chargé(e) d'accueil et secrétariat polyvalent(e), à raison d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures 00 minute (soit 28,00/35^{èmes}), est créé.

4.2 Suppression d'un emploi permanent de directrice ALSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

À compter du 01/10/2026, l'emploi permanent de directrice ALSH disposant d'une durée hebdomadaire de service de 32 heures 30 minute (soit 32,50/35^{èmes}), est supprimé.

4.3 Suppression d'un emploi permanent de directrice adjointe ALSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

À compter du 01/10/2026, l'emploi permanent de directrice adjointe ALSH disposant d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 00 minute (soit 17/35^{èmes}), est supprimé.

4.4 Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire (PSC)

Le Conseil municipal ACTE qu'un débat s'est tenu au sein de l'assemblée sur les garanties de protection sociale complémentaire (PSC) santé et prévoyance destinées aux agents de la commune, sur la base du rapport de présentation qui lui a été soumis.

5. Travaux de rénovation et mise en conformité de l'éclairage public – tranche 2026 : remplacement des luminaires existants par des luminaires LED

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

APPROUVE le devis présenté par Vialis, pour un montant total de 45 354,96 € TTC.

6. Marchés publics d'assurances : constitution de groupement de commandes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

7. Instauration de nouveaux tarifs Périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

VALIDE la grille tarifaire 2026-2027 avec intégration de la nouvelle tarification tel que présentée.

8. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) Alsace

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Emet un **avis favorable** sur la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée à l'échelle de l'Alsace (PDIPR Alsace) par la Collectivité européenne d'Alsace.

9. Participation à la tournée des Pères Noël à moto 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à l'organisation de la tournée des Pères Noël à motos 2026.

Le Maire,
Jérôme HEGY

